

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 7 octobre à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 1 octobre, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Dominique TALLÉDEC, Guylaine YHARRASSARRY, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Eric COUVEZ, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdad ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Jean-Pierre FROMONTEIL, Lilliane NGENDAHAYO, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Françoise DELABY, Léa MARIÉ, Laurent FOUILLOUX, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Simon BRUNEAU, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNÉREAU, Alexandra JACQUET, Bernard FLOCH, Catherine MANZANARÈS, Sébastien ALIX

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Joao DE OLIVEIRA pouvoir à Driss SAÏD, Jocelyn BUREAU pouvoir à Hélène CRENN, Mohamed HARIZ pouvoir à Guylaine YHARRASSARRY, Newroz CALHAN pouvoir à Eric COUVEZ, Jean-François TALLIO pouvoir à Christine NOBLET

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Frédérique SIMON

DÉLIBÉRATION : 2024-127

OBJET : CONTRIBUTIONS COMPLÉMENTAIRES AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) POUR L'ANNÉE 2024

DÉLIBÉRATION : 2024-127
SERVICE : DIRECTION DES RESSOURCES STRATÉGIQUES

OBJET : CONTRIBUTIONS COMPLÉMENTAIRES AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) POUR L'ANNÉE 2024

RAPPORTEUR : Marcel COTTIN

Lors du Conseil municipal du 05 février 2024, la délibération n° 2024-009 a autorisé l'attribution des contributions de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour l'année 2024.

Du fait de la nouvelle convention entre la Ville et le CCAS, ce dernier prend en charge ses dépenses de personnel et acquiert dorénavant ses véhicules en lieu et place d'un marché de location.

Aussi, il convient d'autoriser le versement de contributions complémentaires en fonctionnement et en investissement afin de financer les dépenses suivantes :

- **Pour le budget principal du CCAS :**
 - majoration des dépenses de personnel liée aux refacturations entre budgets et création de nouveaux postes (fonctionnement)
- **Pour le budget principal du CCAS au titre du Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) :**
 - achat de 2 véhicules de service électriques
- **Pour le budget annexe du Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) :**
 - achat de 12 véhicules de service (8 électriques + 4 thermiques)
- **Pour le budget annexe de l'Accueil de Jour (ADJ) :**
 - majoration des dépenses de personnel liée au remplacement du personnel et à la baisse de la dotation de l'ARS pour 2024

Pour l'année 2024 il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'accorder les contributions complémentaires maximales suivantes inscrites au Budget 2024 où ajustées à la DM1 :

ORGANISMES	MONTANT 2024	IMPUTATIONS
Centre Communal d'Action Sociale – budget principal ➤ au titre du fonctionnement	39 185 €	657363-420
Centre Communal d'Action Sociale – budget CLIC ➤ au titre de l'investissement	65 000,00 €	20415321-4238
Centre Communal d'Action Sociale – budget annexe SSIAD ➤ au titre de l'investissement	305 000,00 €	20415321-4238
Centre Communal d'Action Sociale – budget annexe ADJ ➤ au titre du fonctionnement	50 235 €	657363-4238

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

Saint-Herblain le : 07/10/2024

La secrétaire de séance

Le Maire

Frédérique SIMON

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 10/10/2024

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 10/10/2024